

Numéro 08

Hiver 2012

Sommaire :

• Edito

Le mot du Président

• Initiatives

Le Biche :

Mémoire Atlantique

• Temps forts

Second festival Les Insulaires

• Grands chantiers

L'allongement de la taxe
Barnier

• Questions à...

Julien FROGER, responsable
du service espaces naturels
de Belle-île

• Connaissez-vous...?

L'île de Bréhat

• Brèves

• Edito : *Verre à moitié plein !*

Au cours de cette année 2011, nous avons eu trois dossiers importants qui concernent nos communes insulaires dans leurs rapports avec l'État et le législateur.

Tout d'abord, une demande ancienne a été enfin satisfaite, concernant la taxe Barnier perçue sur les visiteurs se rendant sur un île est destinée à financer l'entretien des espaces naturels. Mais depuis longtemps, les gestionnaires demandaient sans succès que cette taxe soit exigible toute l'année et pas seulement durant la pleine saison touristique comme c'était le cas. Grâce à la ténacité des uns et des autres et notamment des élus insulaires, cette taxe sera désormais perçue toute l'année. C'est une bonne nouvelle pour la préservation de nos milieux fragiles et convoités.

Le second a trait à la réforme territoriale en cours et plus particulièrement l'achèvement de la carte de l'intercommunalité. La loi du 16 décembre 2010, rappelle le, entraînait de facto l'intégration de toutes les îles dans une structure intercommunale, puisque le préfet pouvait intégrer une commune même contre son gré dans une intercommunalité. Mais depuis les choses ont bougé. Tout récemment l'Assemblée Nationale à l'initiative de M. Pélissard a voté une loi qui constate qu'un certain nombre d'îles constituées d'une seule commune peuvent difficilement être rattachées à une communauté continentale permet au préfet de pouvoir déroger, pour ces communes, à la procédure de rattachement obligatoire à une communauté (au 1er juin 2013). Sont concernées plus particulièrement les îles d'Yeu, de Sein, d'Ouessant et de Bréhat qui ne souhaitent pas intégrer une communauté de communes. On peut dire que c'est une victoire pour les communes insulaires dont la particularité va être dans ce cadre de l'intercommunalité reconnue par la loi.

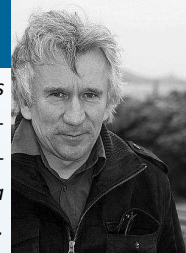
L'autre grand sujet qui nous a préoccupé cette année est celui de la Dotation Générale de Fonctionnement des Communes. Cette DGF est attribuée par l'Etat à toutes les communes de France. Cette dotation prend en compte un certain nombre de critères comme la population, la superficie, le nombre de km de voirie, le nombre d'enfants dans les écoles etc... Or ces critères de charges, établis au niveau national ne prennent nullement en compte la situation particulière des com-

munes insulaires. Un cabinet très compétent dans le domaine des finances locales, Ressources Consultants Finances de M. Yann Le Meur, a été mandaté par notre association.

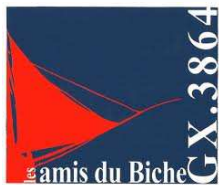
Après avoir établi un diagnostic éducatif qui montrait -un comble - que dans le cadre de cette dotation attribuée par l'État avec un système de péréquation pour tenir compte des disparités de richesse, les communes insulaires contribuaient globalement à la solidarité, alors qu'au vu notamment de leurs charges spécifiques, elles auraient dû en être bénéficiaires. Des amendements ont donc été proposés au vote des parlementaires, après qu'une délégation de l'AIP a été reçue par le rapporteur général du budget. Sans rentrer dans le détail, ces amendements formaient un ensemble cohérent permettant d'améliorer de manière sensible la situation financière des communes insulaires, tout en tenant compte des diversités de situation, notamment entre « grandes » îles et petites îles éloignées du continent.

Malheureusement, au bout du marathon de la session budgétaire, seul le sénat avait voté nos cinq propositions. L'Assemblée Nationale, qui a le dernier mot, n'en a retenu qu'une seule, concernant ce qu'on appelle le coefficient de voirie, qui permet d'abonder la dotation en tenant compte du linéaire de voirie à entretenir. Elle a aligné la situation des communes insulaires sur celle des communes de montagne, mais sans retenir le coefficient géographique d'éloignement qui permettait de tenir compte des îles les plus éloignées... En tout c'est environ 80 000,00 € en plus qui seront répartis entre les îles au lieu de 480 000,00 qu'on pouvait espérer. Ce résultat ne répond donc pas loin s'en faut à toutes nos attentes, notamment pour les îles les plus en difficulté, mais c'est le début d'une victoire, car le terme « communes insulaires » apparaît dans la loi. Le vent des îles atteint difficilement la capitale. Mais une porte s'est entrouverte et le courant d'air ne retombera pas ! Les députés du nouveau cru 2012 s'en rendront vite compte car nous les rappelleront rapidement à notre bon souvenir !

Denis PALLUEL Président de l'AIP



• Initiatives : **Le BICHE : Mémoire atlantique**



Le Biche est le dernier thonier dundée à voiles de l'Atlantique ; un bateau de pêche construit à des centaines d'exemplaires jusqu'à la veille de la dernière guerre mondiale. Son image reste associée à l'apogée de la pêche atlantique à la voile, de l'île d'Yeu et des Sables d'Olonne, à Groix, Etel, Concarneau et Douarnenez...

Après la terrible tempête de 1930, la structure et les formes des dundées atteignent la perfection. Le plan de voilure bien équilibré, la coque élégante et robuste, parviennent à une splendeur qui frappe d'innombrables navigateurs et artistes. Une multitude de représentations, peintures, cartes postales et maquettes peuplent aujourd'hui les vitrines et les foyers français. Biche a été construit aux Sables d'Olonne en 1933 par le célèbre chantier d'Aimé Chauffeteau, pour le patron Ange Stéphan de l'île de Groix, surnommé « Ange-Biche »



Le chantier est ouvert au public qui peut venir le visiter tous les jours, du lundi au samedi. Du mardi au samedi, de 13 à 18 heures, jours où vous serez accueilli par notre permanente, Tiphaine Siret, en plus des membres de l'association. Vous pourrez rencontrer et observer les artisans du Chantier du Guip et passer par la boutique dans le Carré pour soutenir l'action de l'association. Venez nombreux !

Adresse du chantier : 11, rue Ingénieur Verrière 56100 Lorient. Tél. : 02.97.37.53.33

Portée par des passionnés, l'association des amis du Biche a lancé un appel au don sur son site internet afin de terminer la restaura-

tion avant l'été. Le Thonier qui aura retrouvé ses lignes d'antan devrait naviguer fin juin pour accueillir les voiliers de la Volvo Ocean Race en escale à Lorient avant de se rendre aux Tonnerres de Brest en juillet.

Cette restauration se fait sur place à Lorient par les soins des Chantiers du Guip. Ils disposent d'une renommée internationale pour les bateaux en bois de cette dimension, de l'expérience, des moyens techniques et de l'énergie nécessaires à de tels travaux.

• Temps forts : Festival Les Insulaires « En route pour Belle-île » !

Après la Vendée, c'est le Morbihan qui accueillera en 2012 le festival Les Insulaires. Lancé en 2011, l'événement réunira une nouvelle fois l'ensemble des 15 îles du Ponant pour trois jours de rencontres et de fête. Au programme : des concerts, des débats, des expositions, du théâtre, un marché des producteurs insulaires, des courses de godille... Et bien d'autres surprises encore ! L'an passé, 8000 visiteurs, dont plus de 1000 insulaires, avaient fait le déplacement à l'île d'Yeu. De mémoire d'Islais, rarement on avait vu autant de monde sur les quais de Port Joinville.

Faire aussi bien qu'à l'île d'Yeu

A Belle-Ile en Mer, où le festival fera escale les 14, 15 et 16 septembre prochains, la motivation est déjà palpable. Il faut dire qu'après l'excellent cru 2011, l'édition 2012 est attendue avec impatience par tous les festivaliers, insulaires comme continentaux. Mise en place de projets avec les scolaires, choix des thèmes de débats, recrutement des bénévoles, ébauche de la future programmation... le comité de pilotage, formé en décembre à Belle-Ile, est déjà à pied d'œuvre pour préparer au mieux l'organisation de cette manifestation exceptionnelle. Avec en ligne de mire : faire aussi bien, sinon mieux, qu'à l'île d'Yeu.

Plus qu'un simple festival, Les Insulaires sont à la fois un rendez-vous citoyen, un espace d'échanges et de rencontres, une plateforme de réflexion sur l'avenir des îles. Dans cet esprit, l'événement est organisé autour de 3 objectifs :

- 1) Resserer les liens entre les îles et permettre aux populations de se rencontrer, d'échanger, de partager leurs expériences, leurs savoir-faire autour d'un événement à la fois festif, sportif et culturel.
- 2) Valoriser les productions et les métiers insulaires. Montrer que les îles ne sont pas seulement des lieux de villégiature mais aussi, et surtout, des territoires de vie.
- 3) Être un espace de discussions et de réflexions sur les problématiques insulaires : transport maritime, énergie, pression foncière, maintien des activités économiques et du lien social, préservation de l'environnement, tourisme durable etc... <http://lesinsulaires.com/>



• Grands chantiers : *L'allongement de la taxe Barnier*

La taxe Barnier est l'un des rares dispositifs législatifs et réglementaires qui s'adressent spécifiquement aux îles.

Depuis longtemps, les maires des îles, à travers l'AIP, exprimaient leurs besoins de **disposer de ressources particulières pour mieux gérer l'environnement**. Le 3 février 1995 paraît au JO la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement. L'article 48 instaure une « taxe sur les transports publics maritimes embarqués à destination de sites naturels protégés ».

L'article 48 stipule que « sa finalité est de créer, en faisant participer les usagers, des ressources nouvelles qui permettront aux gestionnaires des espaces naturels protégés accessibles par la mer et soumis à une forte fréquentation touristique, de mieux gérer ces espaces, et de faire face aux coûts induits par cette fréquentation (réhabilitation des zones dégradées, protection et entretien des sites [...]). Sont par contre exonérés les passagers ayant leur résidence principale ou leur lieux de travail [...] dans une île dont tout ou partie du territoire fait partie de l'espace protégé [...]. La taxe est assise sur le nombre de passagers. **Elle est perçue à l'occasion de l'embarquement** et est fixée par arrêté du ministre délégué au budget à 7% du prix hors toutes taxes du transport « aller » à destination d'un espace protégé. [...]. Ce montant est indexé chaque année sur l'indice des prix à la consommation [...]

Jusqu'en 2011, la taxe n'était due que pendant la saison touristique **(du 1er juin au 30 septembre inclus)**.

Au 1er janvier 2012 ces dispositions évoluent. Avec l'arrêté du 22 décembre 2011 le Ministre du budget a fixé le **tarif de la taxe dans la limite de 1,57€ par passager au titre de l'année 2012**. Mais le plus important est que cette taxe est **désormais applicable à l'année** pour les communes insulaires concernées. En l'occurrence, c'est sur ce dernier point que les élus de l'Association se sont mobilisés depuis plusieurs années déjà. Le résultat est au-delà de nos espérances puisque souhaitant l'allongement de la taxe (d'avril à octobre) nous avons obtenu à une application à l'année ! Ceci représente donc une bonne nouvelle pour les communes insulaires qui paient souvent un lourd tribut au regard de la fréquentation importante de leurs espaces naturels et de la gestion environnementale que cela implique.

Depuis 1995, cette taxe Barnier, en créant une ressource affectée pérenne (pour l'ensemble des îles du Ponant) a permis **d'organiser durablement la gestion des espaces naturels insulaires** : création d'emplois de gardes du littoral, programmes de protection... Gageons que cette disposition permette aux îles de disposer d'un patrimoine naturel tout aussi exceptionnel que préservé !

• 2 questions à : *Julien FROGER ; Responsable du service espaces naturels de Belle-île*

1°) Depuis l'application de cette loi en 1995, qu'a permis de faire cette taxe Barnier sur un territoire comme le vôtre?

Elle a permis tout d'abord de mettre en place au sein de la Communauté de Communes de Belle-île, **un service dédié à la gestion des espaces naturels**. Aujourd'hui, nous avons 4 gardes du littoral et 3,5 gardes-animateurs (Pointe des Poulains, Grand Phare). Enfin, 20 agents travaillent pour le chantier Nature et Patrimoine.

Cette taxe est la ligne budgétaire la plus importante dans notre budget global. C'est un pilier central autour duquel viennent s'ajouter des financements du département, de l'Etat et de l'Europe pour agir toute l'année. Elle a aussi permis la **mise en place d'une politique « espaces naturels » forte à Belle-île**.

Des actions concrètes sont donc menées afin de protéger la biodiversité des îles. Nous débroussaillons et aménageons des sentiers pour bien matérialiser leur emplacement et éviter leur prolifération (pose de monofils, de murets, de marquages GR, de signalétiques sentiers côtiers etc.). Nous travaillons sur des programmes de luttés contre les espèces invasives (herbe de la pampa, griffes de sorcière...). Le **nettoyage manuel des plages** est également assuré par notre service et nous soutenons les associations locales de défense de l'environnement. La valorisation des espaces naturels fait aussi l'objet **d'actions culturelles** avec la muséographie de la Pointe des Poulains et l'exposition du grand Phare.

2°) Qu'envisagez-vous depuis la récente modification de cette loi Barnier?

C'est une ressource supplémentaire qui permettra de **renforcer cette dynamique de protection des sites naturels et accélérer les programmes de restauration**. La protection de la nature est un argument essentiel pour la fréquentation touristique. Les îles sont reconnues pour leurs espaces naturels exceptionnels (espèces endémiques). Cela induit des enjeux économiques très importants. Cette modification est peut-être encore trop récente pour exposer nos futures actions mais une chose est sûr, c'est que cela va permettre d'asseoir notre politique environnementale et de pérenniser nos actions.



Julien FROGER

« C'est une très bonne nouvelle pour la protection de la biodiversité des îles »

• Connaissez-vous ? L'île de Bréhat

Bréhat est un archipel **rythmé en permanence** par les marées. Ici le marnage atteint des hauteurs de près de 12 m et cela donne un **paysage mouvant**. Entre arbres, fleurs et granit rose, **les contrastes lumineux sont particulièrement éloquentes**.

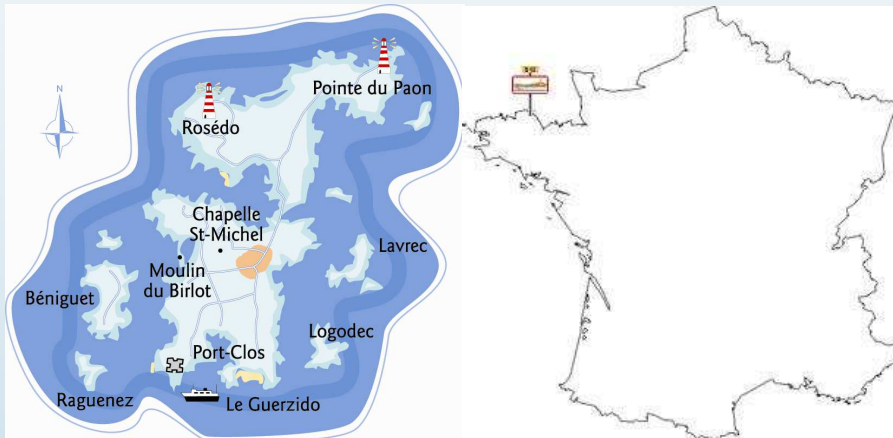
Après dix minutes de traversée, on arrive sur **une île sans voitures**. Seuls un petit train et quelques tracteurs transportent les bagages et marchandises.



L'île, longue de 3,5 km et large de 1,5 km, est en fait composée à marée haute de **deux îles réunies** au XVIII^e siècle, par un pont dû à Vauban (ou pont ar Prat) : l'île Nord au relief de Landes et l'île Sud plus fleurie. Cette île principale a une superficie de 290 ha (entre 310 et 320 ha pour l'ensemble de l'archipel). Et est entourée de 86 îlots.

Vaillants corsaires, pêcheurs d'Islande et terre-neuvas : **l'histoire des Bréhatins est en mer**. Si la pêche aujourd'hui ne fait plus vivre l'île, nombreux sont les sites qui portent la mémoire de ce glorieux passé.

Bréhat fut le **premier site naturel classé en France** le 13 juillet 1907. Cette reconnaissance a permis à Bréhat de devenir une destination touristique très prisée notamment par de nombreuses personnalités et artistes qui séjournèrent sur l'île : Prosper Mérimée, Ernest Renan, Pierre Loti, Théodore Botrel, Paul Gauguin, etc.



Son nom breton est **Enez Vriad**.

CARTE D'IDENTITE

Superficie : 309 ha

Population : 444 hab. permanents

Eloignement : 1.08 milles marins

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor (22)

• Brèves

- **Une bibliothèque des îles, la Villa Jeanne d'Arc à Ouessant** : L'association qui organise le Salon du livre insulaire dispose désormais d'une bibliothèque. On peut aussi y voir une belle exposition de photos de phares et de mer. "C'est une maison des îles et des livres", comme le dit Isabelle Le Bal, présidente d'honneur de l'association Cali (culture, arts et lettres des îles).

- **Lancement du nouveau Canot Tout Temps de la SNSM** : La SNSM a décidé d'uniformiser ses futurs CTT pour mieux répondre aux exigences économiques et faciliter la gestion de la flotte. La SNSM dispose aujourd'hui de 40 canots tous temps dont le plus ancien en service actuellement a été construit en 1980. Il s'agit du « VILLE DE PARIS » de la station de l'île de Sein, un canot de plus de 30 ans, qui sera donc remplacé par ce prototype tant attendu (prévu pour mars 2013). Ce canot permettra de réaliser les opérations de sauvetage dans un confort nettement amélioré: il disposera de 15 places assises et deux civières, et répondra aux normes internationales les plus strictes en matière d'environnement et équipé de 2 moteurs de 650 CV il sera plus rapide.



- **Nouvelle compagnie maritime pour la desserte de l'île d'Arz** : Le Conseil général du Morbihan a confié à la Compagnie des Bateaux Bus du Golfe la délégation de service public concernant le transport de passagers et de marchandises entre l'île d'Arz et le continent à partir du 1er janvier 2012.



21 rue du Château
56400 AURAY
Téléphone : 02 97 56 52 57
Télécopie : 02 97 56 20 90
Courriel : aip@iles-du-ponant.com
Site : www.iles-du-ponant.com